Offrez davantage à votre épargne. 4 %(1) pendant 4 mois jusqu'à 40 000 € en ouvrant un CSL



Conditions spécifiques de l'offre promotionnelle « CSL à taux boosté de 4 % jusqu'à 40 000 euros » Société Générale (mise à jour le 01/10/2026).
Elles complètent les Conditions Particulières du Compte Sur Livret (CSL) SG.

1. Objet de l'offre

SG propose aux clients particuliers ouvrant un Compte Sur Livret (CSL) au cours de la période de promotion (ci-après la « Période de l'offre »), la possibilité de bénéficier d'un taux nominal annuel brut boosté de 4 % sur leur CSL (ci-après l'« offre CSL à taux Boosté ») pendant la durée de l'offre définie ci-dessous et à concurrence d'un montant de dépôt de 40 000 euros (pendant 4 mois jusqu'à 40 000 euros, puis un taux nominal annuel brut boosté de 1,4 % au-delà de ces 4 mois jusqu'à 40 000 euros et 0,3 % au-delà de ce montant).

2. Période de l'offre et Durée de l'offre

Période de promotion : ouverture du CSL du 01/10/2026 au 31/12/2026 pour bénéficier de l'offre CSL à taux boosté.
Durée de l'offre : à compter de l'ouverture effective du CSL, le taux boosté de 4 % est applicable à compter de la quinzaine suivant la date d'ouverture du livret pendant 4 mois jusqu'à 40 000 euros, puis un taux nominal annuel brut boosté de 1,4 % au-delà de ces 4 mois dans la limite de 40 000 euros et ce jusqu'à modification du taux par SG. Préalablement à toute modification du taux, le client sera informé par SG deux mois avant application du nouveau taux d'intérêt.

3. Critères d'éligibilité à l'offre CSL à taux Boosté

Pour bénéficier de la promotion, vous devez remplir les critères suivants :
- Être titulaire d'un compte bancaire chez SG ouvert depuis au moins 6 mois ;
- Ouvrir un nouveau CSL auprès de SG durant la période de promotion ;
- Respecter l'ensemble des conditions d'ouverture et de fonctionnement du CSL précisées dans les Conditions Générales SG.

4. Modalités de participation pour bénéficier de l'offre CSL à taux Boosté

- Ouvrez un CSL SG durant la période de promotion, en ligne ou en agence ;
- Finalisez l'ensemble des démarches d'ouverture et la signature des documents contractuels requis.

5. Conditions et limites de l'offre

- Le taux nominal annuel brut boosté de 4 % est appliqué sur le solde du CSL, dans la limite de 40 000 (quarante mille) euros inclus pendant 4 mois, puis un taux nominal annuel brut boosté de 1,4 % au-delà de ces 4 mois jusqu'à ce montant. Au-delà de cette limite et à partir de 40 000,01 euros, c'est la rémunération standard du CSL en vigueur qui s'applique, soit le taux nominal annuel brut de 0,30 % (en vigueur au 01/10/2026) ;
- Les intérêts sont soumis à la fiscalité en vigueur (prélèvements sociaux et impôt sur le revenu selon la situation du client) ;
- Une seule offre par personne physique.

(1) Offre soumise à conditions.

SG

Société Générale, S.A. au capital de 924 080 290,00 EUR – 552 120 222 RCS Paris – Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris. Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 (www.orias.fr).
N° ADEME : FR231725_01YSGB. SG est une marque de Société Générale. Crédit photo : Getty Images – Studio Société Générale – 09/2026 – Réf : (A) 739343.